

Communiqué de presse  
18 mars 2025

**#ÉNERGIES RENOUVELABLES #CHALEUR #TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**

## **La chaleur renouvelable : une solution durable pour chauffer les bâtiments**

### **Renouvellement du Contrat chaleur renouvelable territorial entre l'ADEME et le SYDEV pour 4 ans**

Le bâtiment est le premier secteur le plus consommateur d'énergie en France. La chaleur représente près de 50% de la consommation d'énergie, dont 22,8%\* seulement est issue de filières renouvelables. A l'heure où il est essentiel de répondre collectivement aux enjeux de transition énergétique et de faire face à la volatilité des marchés de l'énergie, les énergies thermiques renouvelables apportent des solutions durables. En effet, utiliser le bois, la géothermie ou encore le solaire pour produire de la chaleur permet de réduire les coûts énergétiques et répond aux enjeux environnementaux. Le *Fonds chaleur* de l'ADEME permet d'accompagner les collectivités et entreprises dans leur transition vers la chaleur renouvelable. Depuis 2021, date du 1er Contrat de chaleur renouvelable, l'ADEME confie une enveloppe budgétaire au SYDEV, le syndicat d'énergie et d'équipement de la Vendée, pour les projets de petites et moyennes tailles en Vendée. Le contrat de chaleur renouvelable territoriale vient d'être renouvelé pour la troisième fois pour une période de 4 ans avec une enveloppe de 13,7 millions d'euros.

*\*source ADEME 2022*



*Plaquettes de bois, issue de la filière locale ©SYDEV-Pierre Ollier*

### **La chaleur renouvelable : une filière aux multiples avantages**

Le bois, le solaire et la géothermie sont des ressources locales et renouvelables pouvant se substituer aux énergies fossiles (gaz, fioul, etc.). D'un point de vue économique, ces énergies renouvelables coûtent moins cher à l'usage, contribuent à développer des filières locales et permettent ainsi de préserver, créer des emplois locaux et pérennes. D'un point de vue environnemental, la chaleur

renouvelable produite localement accélère la transition énergétique en réduisant la dépendance aux énergies fossiles.

### Qu'est-ce que la chaleur renouvelable ?

Il existe 4 principales énergies renouvelables thermiques :

- Le bois : sous forme de granulés ou de bois déchiqueté, il est utilisé dans une chaudière automatique pour produire de la chaleur. Les projets accompagnés en Vendée utilisent principalement du bois produit localement et issu des haies bocagères gérées durablement.
- Le solaire thermique : des capteurs solaires placés sur toiture sont utilisés pour produire de l'eau chaude sanitaire
- La géothermie : utilisant la chaleur du sous-sol, la géothermie permet de chauffer ou rafraîchir des locaux
- La chaleur fatale : La chaleur générée par un procédé, par exemple industriel, est récupérée pour un nouvel usage et peut alimenter un réseau de chaleur.

La thalassothermie est un autre procédé en cours de mise en œuvre en Vendée, sur le territoire côtier. Cela consiste à utiliser les calories de l'eau de mer pour alimenter des systèmes de chauffage, d'eau chaude, de refroidissement ou de climatisation.

Les équipements de production de chaleur peuvent être mutualisés à l'échelle d'un site multi-bâtiments, d'un quartier ou encore d'une zone économique, c'est ce qu'on appelle un réseau de chaleur.

### Accompagner le développement des projets de chaleur renouvelable locaux

Géré par l'ADEME, en tant qu'opérateur de l'Etat, le *Fonds chaleur* soutient le développement de la production de la chaleur renouvelable. Il est destiné aux collectivités et aux entreprises et constitue un levier majeur dans le déploiement massif des installations de production de chaleur renouvelable dans les territoires.

**Depuis 2021, date du 1er Contrat de chaleur renouvelable, l'ADEME confie une enveloppe budgétaire au SYDEV pour les projets de petites et moyennes tailles en Vendée. Signé le 18 mars 2025, le contrat est renouvelé pour la troisième fois pour une période de 4 ans avec une enveloppe de 13,7 M€. L'objectif est de poursuivre le développement de l'énergie renouvelable thermique en circuit court.**

Les projets aidés bénéficient d'un accompagnement technique personnalisé et d'un soutien financier pouvant couvrir de 30 à 60% des dépenses. Les entreprises et collectivités bénéficiaires profitent de conseils, d'un suivi et de subventions pour les études de faisabilité des projets. Un interlocuteur dédié les accompagne tout au long du projet. Cet accompagnement est réalisé en étroite relation avec des partenaires spécialisés et locaux :

- Fibois Pays de la Loire : association œuvrant pour la promotion du bois, le développement d'une filière locale et une gestion durable de la ressource
- Cuma Vendée : Union des coopératives agricoles, assure le lien avec les agriculteurs pour la gestion de la ressource bois et assure l'accompagnement des entreprises dans les projets de chaleur renouvelable
- Atlansun : réseau d'acteurs de la filière solaire du grand Ouest

Le SYDEV est membre du [réseau des énergies renouvelables des Pays de la Loire](#), regroupant différentes structures régionales et départementales dont l'objectif est de développer l'utilisation des énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire.

En complément, dans l'objectif d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables en circuit court pour les collectivités, **le SYDEV a créé une régie, dénommée SYDEV Chaleur, pour accompagner les projets de réseau de chaleur sur le territoire.** En lieu et place de ses adhérents (les communes et intercommunalités de Vendée) lui ayant transféré la compétence, le SYDEV devient compétent pour aménager et exploiter un réseau public de distribution de chaleur. Il porte ainsi l'investissement et la mise en place des réseaux de chaleur pour ses adhérents.

## Exemples de projets accompagnés à Treize-Septiers et Saint-Hilaire-de-Riez

Voici 2 exemples concrets de projets de chaleur renouvelable multisites accompagnés par le SYDEV et l'ADEME.

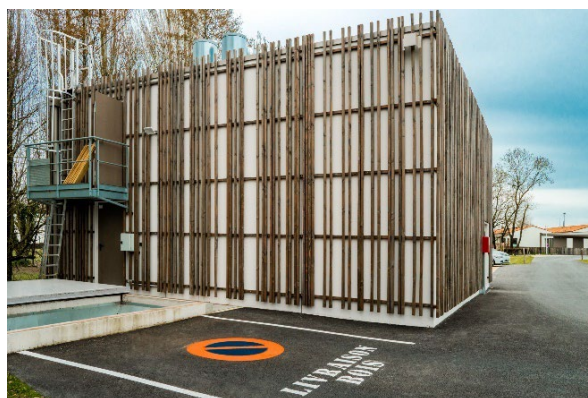
Engagée dans une démarche de maîtrise des énergies de ses bâtiments, la Mairie de Treize-Septiers a souhaité optimiser la solution de chauffage pour 4 bâtiments de la commune : l'Ehpad le Septier d'or, l'espace de vie sociale, le restaurant scolaire et l'école publique du Val d'Asson. Le SYDEV a mené une étude de faisabilité pour préconiser la solution la plus adaptée. Ainsi, une chaufferie bois à plaquettes pour alimenter en chaleur les 4 bâtiments a été installée. Un réseau de chaleur relie les bâtiments à la chaufferie bois. Le pilotage de la chaufferie et du réseau de chaleur bois est assuré par un système de gestion technique des bâtiments.

Année d'installation : 2024

Investissement en équipement : 635 900 €HT

Montant de l'aide financière ADEME : 444 118 €HT

Energie renouvelable produite par an : 616 MWh



*La chaufferie bois de Treize-Septiers alimente 4 bâtiments avec un réseau de chaleur  
©SYDEV-Pierre Ollier*

La société MAJELLI, filiale du groupe SATOV, constructeur-promoteur immobilier en Vendée, a réalisé un programme immobilier dans le centre-ville de Saint-Hilaire-de Riez : « Le Forum ». Ce dernier comprend 4 résidences de 63 logements, 1700 m<sup>2</sup> de surface commerciale. Une chaufferie collective au bois à granulés couplée à un réseau de chaleur ont été réalisés pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire de l'ensemble.

Année d'installation : travaux en cours

Investissement équipement en euros : 353 000 €HT

Montant de l'aide financière ADEME : 200 000 €HT

Energie renouvelable produite par an : 480 MWh



*©Groupe SATOV*



Toute entreprise ou collectivité vendéenne ayant besoin de créer de la chaleur (chauffage, eau Chaude sanitaire, process) et souhaitant des renseignements sur le dispositif d'accompagnement de l'ADEME et du SYDEV peut s'adresser au SYDEV au 02 51 45 88 28 / 02 51 45 88 94 ou par mail [energieclimat@sydev-vendee.fr](mailto:energieclimat@sydev-vendee.fr)

**Accéder au communiqué de presse en version numérique et à la galerie d'images [ici](#) :**



#### **À propos du SYDEV**

Le SYDEV est le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée auquel adhèrent toutes les communes et intercommunalités vendéennes. Il est le garant du service public de la distribution des énergies en Vendée. Acteur de la transition énergétique du territoire, il accompagne ses adhérents sur tous les sujets liés à l'énergie : distribution d'électricité et de gaz, éclairage public, efficacité énergétique et mobilité durable. Il investit dans la production d'énergies renouvelables et la distribution de carburants alternatifs à travers sa SEM Vendée Énergie. Le SYDEV est également impliqué dans le développement du très haut débit avec le Conseil départemental de la Vendée via le GIP Vendée Numérique.